

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite de MM. Pierre Maudet et Jean-Marie Hainaut, du 11 février 2004, intitulée: «Règlement sur les marchés... en 2040?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Le 18 novembre 2002, M. André Hediger, conseiller administratif délégué aux marchés, a déclaré que la Ville de Genève établira un nouveau règlement municipal sur les marchés, harmonisé avec ceux des autres communes et sur la base du règlement cantonal, et que celui-ci entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Plus d'un an après, on ne voit toujours rien venir.

Question: devra-t-on attendre le prochain renouvellement de mandat de M. Hediger pour bénéficier de ce règlement?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le règlement élaboré par les soins d'un groupe de travail interne au département des sports et de la sécurité, d'une soixantaine d'articles, a nécessité de nombreuses séances de discussions. Le projet est toutefois sur le point d'être finalisé et sera soumis, d'ici à la fin avril 2004, aux diverses associations de marchands ainsi qu'aux producteurs locaux.

Ce nouveau règlement a été adapté à l'évolution des pratiques. Il simplifie certaines normes devenues désuètes, intègre des mesures propres à favoriser l'animation et, à moyen terme, la survie des marchés, mais surtout il passe d'un règlement de marché de détail, avec quelques clauses particulières concernant d'autres types de marché, à un règlement des marchés applicable à tous les types des marchés de Genève.

Selon toute vraisemblance, le nouveau règlement entrera en vigueur dans le courant de cette année.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*André Hediger*

Le 17 mars 2004.